

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 10 janvier au 10 Février 2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire Atelier Cuse SA

Demandeur Arborisme Leuba SA

Adresse Av. Gamson - Raymondin 21/26, Pully Parcelle N° 565

Type de demande Abattage Elagage Taille Ecimage

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) Pinus nigra

Diamètre(s) du tronc 35 cm Hauteur(s) : 11m

Etat sanitaire Ben

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage entre en conflit avec les travaux du
projet de rénovation de l'immeuble
à proximité.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan ou photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale.
La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom Marc Nom Collomb -
Adresse Ateliers Cube SA
Téléphone 021 213 0202
Adresse e-mail marc.collomb@atelierscube.ch

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'égagage et d'écimage

Prénom Quentin Nom Soret
Société Arborisme Leusa SA
Adresse Rue du village EIA 1126 Gollien
Téléphone 021 697 0102
Adresse e-mail info@arborisme-leusa.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1
Essence(s) Acer campestre / Arbre tige 10/12cm
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu A déterminer à la suite des travaux.

Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date 21.11.24 Signature [Signature]